

**6 élu-e-s absents :** P. Brunel (*pouvoir à P. Waill*), J. Cartalade (*pouvoir à S. Onillon*), M. Florand (*pouvoir à F.X. Macel*), L. Morand (*pouvoir à R. Matias*), M. Sénia (*pas de pouvoir*), C. Suffisseau (*pouvoir à M. Cuniot-Ponsard*).

**Au programme :** communication aux élu-e-s de **2 décisions municipales** prises les 25 et 26 février 2019 (DM 6 et 7/2019), **12 délibérations** (28 à 38/2019), et **10 questions diverses** (4 de la liste « Oxygène » et 6 de la liste « Linas Avant Tout »).

*F. Pelletant a refusé de répondre aux questions diverses lors des séances de février, puis de mars 2019 : ces mêmes questions diverses se retrouvent donc reportées à cette séance d'avril. F. Pelletant va à nouveau refuser de les aborder. La raison avancée est toujours la même : il est trop tard.*

### Les 2 décisions municipales (DM 6 et 7/2019)

● **DM 6 (25 février 2019 – signée par F. Pelletant).** Mise en œuvre du RGPD : mission confiée au cabinet « *Confiance Digitale* ». Le Règlement Général Européen relatif à la Protection des Données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, oblige les collectivités locales à désigner un *Délégué à la Protection des Données* (DPO en anglais pour *Data Protection Officer*). La commune a choisi d'adhérer à la convention de services communs proposée par la Communauté d'Agglomération (CPS) pour la mise en œuvre du RGPD (*délibération 38/2018 du 15 mai 2018*). La CPS a sélectionné l'offre du cabinet « *Confiance Digitale* » (SAS, n° de SIRET : 834 367 476 00019). **C'est donc cette société qui assurera la mission de DPO pour la Ville de Linas.** Coût : 4 200 € TTC pour la première année.

D. Michaud (*liste Linas Avant Tout*) demande quel sera le coût de la prestation au-delà de la première année.

F. Pelletant répond que le coût pour la première année correspond à la mise en place de cet audit voulu par le RGPD. Ensuite, il s'agira d'assurer un suivi. Cela pourrait se faire en interne, ou par le biais de cette même société, ou d'une autre.

● **DM 7 (26 février 2019 – signée par F. Pelletant):** Avenant à la convention de partenariat avec les organisateurs de « *Linas Tadoo* ». Cet avenant a pour but de faire profiter les Linois de l'évènement. Il modifie l'article 3 de la convention, dont la nouvelle rédaction est la suivante :

*« En contrepartie de l'occupation temporaire du domaine public, la société s'engage à mettre à disposition de la Ville 150 contremarques gratuitement, et à participer, pour l'année 2019, à l'achat de matériel de la Réserve Communale de Sécurité Civile à hauteur de 1 à 500 €. À compter de la 151<sup>e</sup> contremarque, la société facturera à la Ville chaque contremarque au prix de 5 € ».*

*Nous demandons des précisions : cet avenant signifie-t-il que 150 tickets d'entrée gratuits ont été donnés à des Linois ? si oui, comment ces tickets ont-ils été distribués ? Et enfin concernant les tickets à partir du 151<sup>ème</sup>, cela signifie-t-il que la Ville achète les tickets et les donne ? les revend ?*

R. Matias (*Adjoint aux animations, à la culture et aux services techniques*) répond que 150 contremarques ont été données à la Ville et que 147 d'entre elles ont été distribuées à des Linois, par le biais des réseaux sociaux ou suite à leur demande directement en mairie.

*Nous demandons ce qui se serait passé s'il y avait eu 152 demandes : la commune aurait acheté les tickets aux deux organisateurs, et ...*

R. Matias interrompt et corrige : « **à la société !** »

*Nous répondons que la société « Muscle Car Event », antérieurement « Sublim'Ink » qui organise cette manifestation depuis 3 ans est en réalité constituée de deux personnes, un couple qui habite dans le Var, ce que R. Matias sait parfaitement puisqu'il les connaît personnellement [réaction vive de F. Pelletant : « Qu'est-ce que vous voulez dire par là ??! »]... Nous précisons que le fait que R.*

*Matias les connaisse personnellement ne pose a priori aucun problème. [Ce qui pourrait poser problème serait que cette société bénéficie d'avantages anormaux au préjudice de la commune.]*

R. Matias : « Personnellement ça veut dire quoi !!? c'est des amis, c'est des copains, c'est de la famille ?? !!»

*Des gens que vous connaissiez, qui ne sont pas venus à Linas par hasard, nous sommes d'accord ?*

R. Matias: « Ah Ouai !! C'est des gens que j'ai croisés, qui m'ont proposé de venir organiser ... »

*Nous redisons à Rui Matias qu'il a tout à fait le droit de connaître qui il veut et ces deux personnes en particulier. Nous enchaînons avec notre deuxième question : il est écrit que «**la société s'engage à participer à l'achat de matériel pour la RCSC à hauteur de 1 à 500 €**». Cela nous rappelle ce qui s'est passé il y a 2 ans : la mise à disposition du COSOM était gratuite mais la société, alors dénommée Sublim'Ink, s'engageait à faire un « don non conventionnel » de 1500 € au profit de la RCSC. Résultat : il a fallu faire une délibération plusieurs mois plus tard pour que ce don puisse être accepté par le Trésor Public. Nous demandons pourquoi à nouveau ce « don » de « 1 à 500 € » ? Pourquoi ne pas faire payer à cette société, comme cela est prévu, la location de la salle ?*

R. Matias: « Non, non, on a changé ! On aime s'amuser ! En fait la RCSC va acheter quelque chose, n'importe quoi, en l'occurrence... Je ne sais pas si je peux le dire... [Il se tourne vers F. Ozeel, adjointe en charge de la RCSC, qui lui fait signe que oui]. En l'occurrence, Madame Ozeel par le biais de la réserve communale veut faire l'acquisition d'un ordinateur portable. »

F. Ozeel (Adjointe en charge de la RCSC et des sports): « On a énormément d'administratif et c'est vrai que sur mon ordinateur portable personnel il n'y a vraiment plus de place. La réserve communale se développe énormément et donc, voilà, on avait besoin d'un ordinateur. »

*Nous ne discutons pas du tout des besoins de la RCSC, par contre nous ne comprenons pas pourquoi les besoins de la RCSC de la Ville de Linas sont satisfaits par la société qui organise un salon du tatouage à Linas ?*

F. Ozeel précise le service rendu aux organisateurs: « Nous sommes 10 personnes sur place, dès 6 h du matin, et tout le week-end !!»

F. Ozeel ajoute : « Pour l'instant rien n'est prévu. Si on fait comme l'année dernière, on demande rien et on offre gratuitement nos services. »

*Nous notons que tout est décidément gratuit pour cette société à Linas : la mise à disposition du COSOM, l'installation de toute l'infrastructure électrique, les services de la réserve communale de sécurité civile, ... On comprend qu'ils reviennent.*

F. Pelletant: « Pour résumer la situation, il n'y aura pas de don en numéraire à la commune qui ensuite achèterait du matériel à la réserve, mais c'est la réserve qui va choisir du matériel, qui va transmettre son choix à l'organisateur, et c'est cet organisateur qui va acheter le matériel et en faire don à la réserve communale ! Ce qui sera plus simple et plus souple. »

L. Hertz (Conseiller délégué en charge des affaires scolaires) demande quel est le bilan de l'évènement en termes d'entrées.

R. Matias: « 3400 entrées.»

L. Hertz fait remarquer que 147 Linois, par rapport à 3400, c'est une « petite » participation des Linois à l'évènement.

## Les 12 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

● Rapport 1 (délibération 28/2019): Retrait de sa fonction d'adjoint à Régis Desgats et élection d'un nouvel adjoint (votes à bulletins secrets – voir ci-dessous): F. Pelletant informe l'assemblée qu'il a retiré le 12 mars 2019 à Régis Desgats (son deuxième adjoint, initialement en charge de la police, de la sécurité et des relations avec les gens du voyage) la délégation qui lui restait encore (les relations avec les gens du voyage – les autres délégations lui ont déjà été retirées il y a un an). **Le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de R. Desgats dans sa fonction d'adjoint. F. Pelletant propose**

**de ne pas le maintenir**, ce qui libèrera un poste d'adjoint (le huitième sur les 8 autorisés), et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

C. Lardière (*liste Linas Avant Tout*) souhaiterait connaître les motivations de F. Pelletant. Ayant vécu deux mandats en tant qu' élu minoritaire, il peut témoigner du fait que R. Desgats a fait beaucoup au service de F. Pelletant. « *Vous vous en êtes bien servi, et, parce qu'à un moment donné, vous avez eu des différends avec lui, aujourd'hui vous l'écrasez* ».

Suite à des échanges vifs avec C. Lardière où il est fait allusion aux affaires judiciaires du maire de Linas, F. Pelletant refuse de répondre à la question et dit qu'elle sera retirée du PV.

R. Desgats demande la parole : il souhaite faire une déclaration.

### Déclaration de R. Desgats

Pour moi, un Maire doit fédérer son équipe en écoutant les avis contraires et les oppositions car eux aussi ont été élus et ont des idées à soumettre. On doit œuvrer tous ensemble avec des compromis pour la collectivité et pas pour une association de la loi « pas le temps » à but lucratif. Tu es complètement déconnecté de la réalité. Cette réalité que tu as quittée il y a plus de 20 ans pour administrer cette ville. Tu n'as jamais eu l'impression que tu devais rendre des comptes à qui que ce soit à part à toi-même. **Le pouvoir t'est monté à la tête, tu veux régenter Linas comme si c'était ton propre royaume. Les Linois ne sont pas les sujets de sa majesté. Les élus ne sont pas la cour du Roi** (même si tu as quelques bouffons autour de toi) La Mairie ce n'est pas ton entreprise. Les agents ne sont pas **tes** employés. Visiblement, de ça aussi un jour il faudra que tu répondes sûrement comme de tes associations et autres.

Toutes les personnes que tu croises et qui ont un avis différent, ou si elles ne veulent pas cirer tes souliers, tu tentes de les faire passer pour des guignols ou des ennemis de Linas. **Quand tu ne peux pas les ridiculiser tu te fais passer courageusement pour une victime et tu entames une procédure mais toujours malicieusement avec l'argent des Linois bien sûr.** Tu es en conflit avec tout le monde et tu y mêles la mairie et les services : que ce soit avec des bénévoles d'associations, avec de nombreux Maires (du secteur ou même de très loin), Conseiller général, Préfet, les élus dans toutes tes listes, les différents partenaires de Linas et même avec ta propre Police municipale avec qui tu n'as jamais désiré travailler en 20 ans car elle ne t'apportait rien personnellement.

**Tu n'es pour moi qu'un arriviste parvenu qui a su et sait encore se glisser dans toutes les failles du système pour retirer des bénéfiques personnels, et au détriment des autres, mais parfois la justice te rattrape.** Ça fait 10 ans que je te dis qu'il faut avancer en matière de Sécurité à Linas en embauchant des PM et mettre de la vidéoprotection en place. Tu n'as rien fait du tout à part des promesses de campagne non tenues. La seule réponse donnée au Linois face à la délinquance (Cambriolages, Agressions, Voitures volées et/ou brûlées, etc...) c'est d'avoir fait poser récemment 2 caméras. Une à la Mairie et l'autre devant le café. Les 2 seuls endroits qui te voient rapidement le matin avant que tu vaques à tes occupations plus bénéfiques comme tout le monde le sait. J'oubliais, comme personne ne voulait de ton chien, tu l'as passé en vote par le CCAS, et maintenant il y en a même un 2ème.

**Il y a 3 ans tu m'as dit de ne plus m'occuper de la PM, que tu la confiais à Mme Gomila. C'est illégal, je te l'ai dit mais tu t'en fous. Le Roi fait ce qu'il veut. 2 ans après, c'est un échec total. On est passé de 5 agents à 1 seul** tellement tu es bon en management. **Écraser là où ça résiste est ta devise.** Visiblement rien ne te fait honte, puisque tu fais croire à tout le monde que c'est de ma faute et qu'il faut m'enlever la délégation de Police. Cette manigance te permet ensuite de te justifier pour m'enlever la moitié de mes indemnités par sanction du Roi car je ne valide pas toutes tes décisions en fermant les yeux comme les autres. Comme tu sens que tu n'es plus le tout puissant devant qui tout le monde se plie ou vote « oui » bêtement ou par confiance, tu fais passer au vote la suppression de mes indemnités dans le même vote que celui qui permet d'augmenter d'autres élus que tu manipules. Rien dans le froc. En clair, tu présentes un rapport : « Si vous êtes d'accord pour être augmenté, il faut obligatoirement voter contre Régis ». Je te reconnais bien là dans ta perversion dénuée d'attributs masculins. Mais malgré toutes tes manigances et tes pouvoirs de votes tronqués qui viennent de l'autre bout de la France, tu ne réussiras qu'à 1 voix près. Quelle honte pour le Roi.

**Bilan 1 an après m'avoir retiré la délégation Police** au profit d'un autre Adjoint visiblement plus compétent : quels sont les retours et les bénéfiques pour la commune puisque ce n'est pas une sanction à mon encontre ? Aucun, **plus personne ne veut bosser dans ce climat de tension dont tu es responsable et que tu as instauré comme dans toute la**

**Mairie où les chefs de service partent à tour de bras.** À la PM, ils n'ont jamais vu leur nouvel élu référent en 1 an mais ça c'est normal pour toi. Il faut laisser pourrir. Le lendemain du dernier CM tu m'envoies une lettre AR pour m'enlever ma dernière délégation et les indemnités bien sûr qui vont avec, et à la journée près. Ce n'est pas non plus une vengeance, c'est sûrement un hasard, ou plutôt, là aussi tu as trouvé quelqu'un de plus compétent pour les GDV. **Les seules fois où tu as pu venir dans le secteur des GDV et surtout te faire filmer et glousser dans la presse, c'est quand j'étais là. Les autres fois où tu pensais te pavaner, tu es parti « les mains » entre les jambes.**

Aujourd'hui encore, tu continues ton acharnement à mon encontre sans aucune raison sauf celle de ton incompétence à reconnaître tes erreurs de jugements qui t'ont pourtant coûté moult condamnations devant toutes les instances juridiques. (Correctionnelle, TGI, Prudhommes) C'est sûrement aussi ton amour pour la manipulation perverse envers tout le monde comme d'habitude. En clair pour le vote qui suit : Si un adjoint n'a plus de délégation les conseillers délégués ne peuvent plus en avoir non plus. Si le CM vote contre moi tu diras « ce n'est pas moi » qui vire Régis. C'est le CM. Si le CM vote pour moi tu diras « ce n'est pas moi » qui vire Ludo et Sandrine. C'est le CM. Encore une preuve de ta franchise. Je vais vous retirer cette épine du pied afin d'éviter de faire un choix Cornélien entre les conseillers municipaux et un adjoint. **Je vous informe que j'ai envoyé une lettre ce matin au Préfet Jean Benoit Albertini pour l'informer de ma désolidarisation complète du Maire actuel et je l'ai informé par lettre de ma démission de mes fonctions d'Adjoint.** Par contre comme je te l'ai déjà dit : Moi je resterai élu jusqu'au bout ce qui ne sera pas forcément ton cas comme beaucoup l'attendent. Le jour où il faudra appliquer la loi qui soufflera de Corse et te mettre dehors, ne t'inquiète pas je serai tout près de toi « mon chéri ». \_\_\_\_

**Régis DESGATS , MAIRE Adjoint Démissionnaire, Ville De Linas Sécurité, Circulation, POLICE, GDV.**

Cette déclaration est saluée par de nombreux applaudissements.

F. Pelletant: « **On a rien appris de plus...** Moi je n'ai pas de déclaration à faire, si ce n'est, bien évidemment, pour que ça figure au PV, d'apporter juste quelques éclairages. D'une part, je pense qu'on peut aimer quelqu'un, on peut ne pas l'aimer : quand on reste avec quelqu'un pendant dix ans, si c'est vraiment une ordure, il faut savoir expliquer pourquoi on reste aussi longtemps à ses côtés. C'est pas moi qui irai nier le travail qu'a fait ici à Linas R. Desgats. R. Desgats a été effectivement adjoint pendant 10 ans. Pendant 10 ans on a eu des relations de travail on peut dire amicales, même une complicité amicale. Ceci dit, un adjoint c'est pas que le copain d'un maire. Un adjoint c'est aussi une personne qui se met au service de la collectivité, qui reçoit des indemnités d'argent public pour le travail qu'il fait [...] C'est pas une rente, c'est pas une sucrerie donnée aux adjoints... »

*Suit un brouhaha (échanges vifs entre C. Lardière, F. Pelletant, R. Desgats)*

Vote à bulletins secrets (Retrait de sa fonction d'adjoint à R. Desgats) : **12 contre, 12 pour et 4 abstentions**

### **Il faut revoter**

*Nous demandons une précision : supposons que le résultat du vote soit une majorité de contre, R. Desgats reste adjoint, mais il a envoyé sa démission au Préfet. Que se passe-t-il en pratique?*

F. Pelletant : « *Il est démissionnaire* ».

Deuxième vote à bulletins secrets (Retrait de sa fonction d'adjoint à R. Desgats) : **13 contre, 14 pour et 1 abstention.** La décision de F. Pelletant passe d'une voix.

### **Désignation d'un huitième adjoint**

F. Pelletant demande s'il y a des candidats ?

C. Lardière : « *Régis Desgats !* »

F. Pelletant propose une candidature : Aurélie Bausmayer (*conseillère déléguée en charge de la jeunesse*)

C. Lardière se propose, et ajoute : « *ça me permettra de démissionner* ».

Vote à bulletins secrets : **14 pour A. Bausmayer, 12 pour C. Lardière et 2 votes blancs.** [De justesse..]

● **Rapport 2 (délibération 29/2019) : Indemnités de fonction des élu-e-s. (5 contre des élues Oxygène + C. Lardière et S. Ravel de la liste Linas Avant Tout, 5 abstentions : R. Desgats, S. Sotche, L. Hertz de la liste majoritaire + D. Michaud et A. Pichot de la liste Linas Avant Tout)**

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il doit être procédé à la révision du tableau des indemnités des élu-e-s. Rappels : **les indemnités versées par la commune au maire, à ses adjoints et conseillers délégués, sont plafonnées** par la loi à 55% de l'indice terminal (1027) de la fonction publique pour le maire (soit 2139.17 € brut/ mois), 22% de ce même indice pour les adjoints (soit 855.67 € brut/mois), et 6% de ce même indice pour les conseillers délégués (soit 233.36 € brut/mois). L'enveloppe globale ne peut pas dépasser 55% + 8 × 22% = 231% de l'indice terminal dans le cas de Linas.

**Les modifications proposées par F. Pelletant sont indiquées ci-dessous [Dans le rapport figure uniquement la nouvelle liste (les deux dernières colonnes du tableau ci-dessous), nous rappelons la situation antérieure.] :**

Fonction	Avant le 10 avril 2018	Indemnité (brut/mois)	Après le 10 avril 2018	Indemnité (brut/mois)	Après le 9 avril 2019	Indemnité (brut/mois)
Maire	François Pelletant	2 117.25 €	François Pelletant	2 117.25 €	François Pelletant	2 127.50 €
1 <sup>er</sup> adjoint	Pascal Waill	839.93 €	Pascal Waill	839.93 €	Pascal Waill	844 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Régis Desgats	839.93 €	Régis Desgats	414.16 €	Simone Onillon	844 €
3 <sup>ème</sup> adjointe	Simone Onillon	414.16 €	Simone Onillon	839.93 €	Bernard Julié	844 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	Bernard Julié	839.93 €	Bernard Julié	839.93 €	Rui Matias	844 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	Rui Matias	839.93 €	Rui Matias	839.93 €	Isabelle Thiot	844 €
6 <sup>ème</sup> adjointe	Isabelle Thiot	414.16 €	Isabelle Thiot	839.93 €	F-Xavier Macel	844 €
7 <sup>ème</sup> adjoint	F-Xavier Macel	414.16 €	F-Xavier Macel	839.93 €	Florence Ozeel	416.17 €
8 <sup>ème</sup> adjoint			Florence Ozeel	414.16 €	Aurélié Bausmayer	416.17 €
Conseiller délégué	Michel Florand	220.62 €	<del>Michel Florand</del>			
Conseiller délégué	Ludovic Hertz	220.62 €	Ludovic Hertz	220.62 €	Ludovic Hertz	221.70 €
Conseiller délégué	Serge Sotche	220.62 €	<del>Serge Sotche</del>			
Conseillère déléguée	Florence Ozeel	220.62 €				
Conseillère déléguée	Aurélié Bausmayer	220.62 €	Aurélié Bausmayer	220.62 €		
Conseillère déléguée	Sandrine Pires	220.62 €	Sandrine Pires	220.62 €	Sandrine Pires	221.70 €
Conseillère déléguée					Martine Sénia	221.70 €
Conseillère déléguée					Véronique Leclerc	221.70 €

[Note de la rédaction : la dernière modification date d'avril 2018. F. Pelletant avait proposé de doubler le montant des indemnités versées à S. Onillon, I. Thiot, F.X. Macel (414 € → 840 € par mois), et F. Ozeel (221 € → 414 € par mois), de diviser en revanche par 2 celle versée à R. Desgats (840 € → 414 €), et de supprimer les indemnités versées à S. Sotche et M. Florand (ce dernier ayant déménagé, il n'assistait déjà plus aux séances du conseil municipal depuis juillet 2017). Les modifications proposées cette fois-ci consistent à supprimer R. Desgats de la liste des adjoints, et à y ajouter A. Bausmayer. Sont également ajoutées à la liste des conseillers délégués : Martine Sénia et Véronique Leclerc.]

L. Hertz demande qui hérite des délégations de R. Desgats.

F. Pelletant répond que cela fera l'objet d'une décision ultérieure de sa part (un futur arrêté). Il dit gérer lui-même la délégation relative aux gens du voyage depuis un mois que celle-ci a été retirée à R. Desgats.

C. Lardière demande pourquoi Florence Ozeel touche moitié moins que les autres : est-ce parce qu'elle travaille deux fois moins ? Il fait remarquer que dans les autres communes tous les adjoints touchent la même indemnité.

F. Pelletant : « Il y a des adjoints qui sont à demi-traitement, ça a toujours été comme ça. »

● **Rapport 3 (délibération 30/2019): Compte administratif de la Ville 2018 (10 contre, 16 pour et 1 blanc - vote à bulletins secrets)**: L'état définitif des dépenses et des recettes 2018 constitue le « compte administratif 2018 de la commune » (CA 2018). L'objet de cette délibération est d'en approuver le contenu, en particulier les choix de dépense de l'argent public qui ont été faits par la municipalité. Un document de synthèse d'une vingtaine de pages a été distribué aux élus.

[On retrouve dans ce document les données 2018 qui figuraient dans le Rapport d'Orientation budgétaire donné le mois précédent, légèrement ajustées en valeur pour certaines. Nous renvoyons nos lecteurs à notre résumé de la séance du 12 mars 2019 dans lequel nous avons synthétisé ces données budgétaires en quelques tableaux et analysé leur évolution.

C'est après que le compte administratif et le BP ont été votés, que nous pouvons en demander une copie (impossible avant). Alors, et seulement alors, nous pouvons découvrir le détail des dépenses par article (par exemple « carburants », ou « frais d'honoraires ») et par fonction (par exemple « information-communication » ou « enseignement-formation »). Grâce à ce document, nous avons préparé pour nos lecteurs les deux tableaux ci-dessous : ils permettent de visualiser comment se répartissent les dépenses de la commune entre ses différentes fonctions.

**Premier tableau : À quoi sont consacrées les dépenses de fonctionnement ?**

Dépenses réelles de fonctionnement de la commune, (en Millions d'€)	2017	2018 (Millions d'euros)			
Total	8,064	<b>7,483</b>			
dont charges financières (remboursement des intérêts des emprunts)	0,288	0.263			
Distribution de ces dépenses de fonctionnement entre les différentes fonctions		M€	% du total	Participation des familles à la dépense	
Administration générale	3,204	2,956	41.0 %	0.305	10.3%
Information, communication, publicité	0,276	0,245	3.4 %		
Sécurité et salubrité publiques ( police municipale)	0,200	0,180	2.5 %	0	
Aménagement et services urbains (voirie, espaces verts, éclairage public...)	1,001	0,658	9.1 %		
Sport et jeunesse	1,207	1,208	16.7 %	0.208	17.2%
Enseignement (écoles et restaurant scolaire)	1,003	1,010	14.0 %	0.377	37.3%
Culture	0,478	0,494	6.8 %	0.018	3.6%
Famille (crèche)	0,354	0,354	4.9 %	0	
Intervention sociale et santé (subventions au CCAS et aux associations)	0,117	0,163	2.2 %	0.007	4.3%

Rappel : la diminution des dépenses de fonctionnement en 2018 (8.064 M€ → 7.483 M€) est en grande partie due au transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération (CPS) : des salaires et les frais liés à l'entretien de la voirie, aux espaces verts, à l'éclairage public, sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pris en charge par la CPS. L'effet de ce transfert affecte la fonction «Aménagement et services urbains » (1.001 M€ → 0.658 M€).

On remarquera que le budget de fonctionnement alloué au service communication de la mairie représente 3.4% du budget, soit plus que le budget alloué à l'action sociale (CCAS) et à toutes les associations réunies (2.2%), ou plus que le budget alloué à la sécurité sur la Ville (2.5%).

Dernière remarque concernant ce tableau : les dépenses de fonctionnement liées au scolaire sont en réalité prises en charge par les familles à hauteur de 37%.

**Second tableau : À quoi sont consacrées les dépenses d'investissement ?**

Dépenses réelles d'investissement de la commune, (en Millions d'€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	3,494	2,369	1,377	2,661	3.300	3.676
<b>Dépenses réelles d'équipement</b>	<b>2,576</b>	<b>1,460</b>	<b>0,450</b>	<b>1,470</b>	<b>2.568</b>	<b>2.936</b>
Dépenses financières (remboursement des capitaux empruntés et dettes assimilées)	0,918	0,908	0,927	1,190	0.731	0.740
<b>Destination de ces dépenses d'équipement (M€)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Administration générale (travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, achats de matériels pour l'administration, achat de véhicules, frais d'études,..)	0,768	0,588	0,095	0,258	0,134	0,121
Travaux de rénovation et d'embellissement de l'Église de Linas	0,704	0,366	0,049	0,005	0,474	0,151
Aménagement et services urbains (acquisitions foncières, travaux de voirie, espaces verts, ...)	0,973	0,347	0,171	0,897	0,795	0,321
Construction de l'école Carcassonne					0,681	2,043
<b>Total des 4 lignes ci-dessus</b> <b>(en pourcentage des dépenses d'équipement)</b>	<b>2,446</b> <b>( 95%)</b>	<b>1,301</b> <b>( 89%)</b>	<b>0,314</b> <b>( 70%)</b>	<b>1,160</b> <b>( 79%)</b>	<b>2,084</b> <b>( 81%)</b>	<b>2,636</b> <b>( 90%)</b>
Enseignement (écoles et restaurant scolaire)	0,067	0,130	0,119	0,199	0,154	0,270
Sport et jeunesse	0,052	0,026	0,012	0,035	0,243	0,012
Sécurité et salubrité publiques	0,001	0,003	0,001	0,005	0,012	0,002
Action culturelle	0,010	0	0,005	0,074	0,066	0,008
<b>Total des 4 lignes ci-dessus</b> <b>(en pourcentage des dépenses d'équipement)</b>	<b>0,130</b> <b>( 5%)</b>	<b>0,159</b> <b>( 11%)</b>	<b>0,136</b> <b>( 30%)</b>	<b>0,310</b> <b>( 21%)</b>	<b>0,475</b> <b>( 18%)</b>	<b>0,292</b> <b>( 10%)</b>

Le tableau ci-dessus montre que les **dépenses d'équipement de la commune**, après s'être effondrées en 2014 puis à nouveau en 2015, retrouvent en 2017 un niveau équivalent à celui de 2013 (2.57 M€).

Les dépenses d'équipement 2017 ont été principalement consacrées à:

- la construction de l'école préfabriquée de 5 classes de maternelle (0.681 M€),
- l'Église (0.474 M€),
- la destruction des bâtiments rue de la Division Leclerc en partie nord (« secteur C » : 0.441 M€).

Les dépenses d'équipement 2018 ont été principalement consacrées à :

- la construction de l'école préfabriquée de 5 classes de maternelle (2.043 M€),
- des aménagements et équipements associés à cette nouvelle école (0.227 M€),
- l'Église (0.151 M€),

\*\*\*\*\* ]

## Débat

À la fin de la présentation du compte administratif par F. X. Macel (*Adjoint aux Finances*), D. Michaud lui demande quel message de synthèse il peut donner.

F.X. Macel : « *On a toujours été prudent et on reste prudent* ». Il ajoute que les différents indicateurs financiers sont pour l'instant bons, qu'il faut néanmoins rester prudent à cause des travaux de voirie à venir et de l'imprécision de leur prise en charge par la CPS.

D. Michaud fait remarquer que les recettes d'investissement sont très supérieures aux dépenses d'investissement : 11 M€ prévus en investissement, à peine 3 M€ de réalisés. Il considère que ce budget ne révèle rien, ne fait pas ressortir de politique particulière, ni en investissement ni en fonctionnement. Le transfert de compétence à la CPS diminue simultanément charges et recettes, et, alors que la diminution des recettes est bien programmée, celle des charges ne semble pas l'être : « *On ne perçoit aucun effort de maîtrise des charges de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je n'approuve pas ce compte administratif* ».

F. Pelletant l'accuse de faire un travail de « *contorsionniste* » et demande si d'autres personnes veulent intervenir.

*Nous avons deux remarques :*

*1> La capacité d'autofinancement de la commune, sa capacité à épargner, est un indicateur financier de la bonne gestion d'un budget. Depuis 2014 elle a toujours été assez proche de la valeur jugée critique, et elle s'est dégradée en 2018. On verra qu'au budget 2019, elle se dégrade à nouveau sérieusement. On ne peut donc pas dire que tout va très bien.*

*2> C'est dans le détail des dépenses que l'on juge de la bonne gestion d'une commune. À quoi est consacré l'argent public ? Quelle est l'utilisation qui en est faite ? En regardant dans le détail, on constate que beaucoup d'argent est dépensé en communication, peu pour la culture, le sport ou la jeunesse, des parents pauvres du budget. Depuis 2014, date à laquelle nous avons été élues, nous constatons, année après année, que l'utilisation de l'argent public ne se fait pas dans l'intérêt général comme cela devrait être le cas.*

F. Pelletant répond à D. Michaud : il explique que les programmes d'investissement sont échelonnés sur plusieurs années, qu'il est donc normal de ne pas dépenser la recette correspondante en une seule année. Une autre présentation comptable serait possible (autorisations de programme et crédits de paiement) mais la municipalité n'a pas fait ce choix. Concernant le transfert de compétence à la CPS, il explique que les économies d'échelle ayant pour effet de diminuer les dépenses initialement budgétées, la commune récupère en réalité de l'argent.

F. Pelletant nous répond : « *Madame Cuniot, de toutes façons, on comprend l'exercice pour vous qui est d'expliquer pourquoi vous allez voter contre, alors que tous les indicateurs sont bons, ça fait 20 ans [??] que vous nous dites... , il n'empêche que la commune est toujours sur ses deux jambes, fonctionne toujours convenablement, avec des travaux de voirie qu'il faudra effectivement réaliser rapidement parce qu'on a des dégradations de voirie qui n'ont pas été traitées en leur temps, ça s'explique de différentes manières, c'est pas ça la difficulté. Sur la communication, je crois qu'on globalise les deux, communication et informatique, voilà, que si effectivement il y a eu des dépenses qui ont progressé, c'est parce qu'on a gardé nous en interne ici la maîtrise de ce domaine-là, qu'il y a un emploi qui a été basculé depuis un autre secteur sur celui-là... Tout ça ça m'alerte pas. On peut être fier du compte administratif et on peut être fier de la santé financière de la commune.*»

*[Note de la rédaction : dans les comptes administratifs, dont la mise en forme est très règlementée, jamais la communication n'est globalisée avec l'informatique (qui n'est pas une « fonction » !), pas plus en 2018 qu'avant. Nos lecteurs peuvent aller le vérifier puisque nous avons mis ces comptes en ligne sur notre site]*

D. Michaud fait remarquer que les 13 M€ de voirie programmés correspondent aux 3 grosses opérations immobilières en projet : Boillot, Guillerville et le secteur Ouest, et qu'il s'agit de travaux imposés par les promoteurs : « *Ne faites pas croire aux Linois que ces gros projets de voirie vont leur permettre d'améliorer les rues dans le centre-ville, c'est pas vrai !* »

F. Pelletant « *Vous préféreriez qu'on augmente les impôts pour financer les travaux de voirie ?!* ».



R. Desgats demande si quelque chose est prévu au budget en relation avec l'arrivée de la statue géante de Johnny (coût estimé à 400 000 €, montant des dons récoltés à ce jour : 100 €). Un voyage pour rencontrer le sculpteur en Russie est-il prévu pour le maire ?

F. Pelletant répond que la réponse lui sera donnée après la présentation du BP 2019. *[Elle ne lui sera pas donnée]*

Le vote a lieu à bulletins secrets et aboutit au résultat suivant :

Compte administratif 2018 – section **de fonctionnement** : 10 contre, 16 pour et 1 blanc

Compte administratif 2018 – section **d'investissement** : 10 contre, 16 pour et 1 blanc

● Rapport 4 (délibération 31/2019): Compte de gestion élaboré par la trésorière de Montlhéry (**10 abstentions** des élu-e-s minoritaires + S. Sotche, R. Desgats et L. Hertz): ce compte est élaboré par la trésorerie à partir des factures et des titres de recettes qui lui sont transmis par la commune. Il doit être cohérent avec le compte administratif élaboré par le service finances de la commune. C'est le cas.

● Rapport 5 (délibération 32/2019): Affectation des résultats 2018 au budget 2019 (**10 abstentions** des élu-e-s minoritaires + S. Sotche, R. Desgats et L. Hertz): l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 s'élève à 1688 k€ (+735 k€ report de l'année 2017 + 953 k€ d'excédent dégagé en 2018 = + 1688 k€). Il est proposé d'affecter cet excédent à la section fonctionnement du budget 2019 (excédent reporté). L'excédent de la section investissement cumulé au 31 décembre 2018 s'élève à 5 543 k€. Il est reporté sur le budget 2019.

● Rapport 6 (délibération 33/2019) : Budget primitif 2019 (BP 2019) (*voir le résultat du vote plus bas*): Comme pour le compte administratif, le budget primitif est présenté dans un document distribué aux élus.

*[On retrouve dans ce document les données qui figuraient dans le Rapport d'Orientation budgétaire donné le mois précédent, légèrement ajustées en valeur pour certaines. Nous renvoyons nos lecteurs à notre résumé de la séance du 12 mars 2019 dans lequel figurent les dépenses et les recettes prévues en 2019 ainsi que le plan pluriannuel d'investissements. ]*

### **Débat**

*Nous redisons ce que nous avons dit lors de la dernière séance : il est indiqué dans ce document que la capacité d'autofinancement s'améliorera en 2019. Or les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à la hausse, le remboursement du capital emprunté est prévu à la hausse, et les recettes sont prévues à la baisse. Ce n'est donc pas possible !*

***Mais nous avons trouvé entretemps d'où vient ce résultat incohérent :** les économies de l'année précédente (« résultat antérieur reporté ») ont été ajoutées aux recettes de l'année d'exercice. Pourquoi pas ? c'est un autre calcul possible, mais alors il faut faire de même pour les années précédentes...Ce qui n'a pas été fait. Si nous faisons le calcul règlementaire, comme il a été fait les années précédentes, nous trouvons un résultat bien différent de celui qui est affiché (coefficient d'autofinancement = 1.084, qui donc dépasse en 2019 la valeur jugée critique de 1). Quel que soit le mode de calcul que l'on adopte, à condition d'adopter le même pour les deux années, **la capacité d'autofinancement se dégrade sérieusement entre 2018 et 2019.***

***Nous insistons sur le fait qu'il peut y avoir des raisons tout à fait compréhensibles et acceptables à cette dégradation. Mais la municipalité a choisi le déni, la manipulation des données, et des réponses en forme de déclarations d'autosatisfaction (notre budget n'est pas bon : il est excellent, tout le monde nous l'envie, etc..). Nous pensons que c'est une très mauvaise stratégie : on peut avoir de bonnes raisons de ne pas améliorer sa capacité d'épargne, mais il faut d'abord dire la vérité, ce qui permet de discuter des causes et des orientations à prendre.***

F. Pelletant nous demande si nous avons une autre question

*Nous avons une demande d'explication concernant les 3 grandes opérations immobilières en projet mais personne ne sait répondre.*

**Suit un échange vif :** F.X. Macel répond à C. Lardière, qui lui demande de répondre aux questions posées, qu'il est « *incompétent* ».

F. Pelletant se saisit de cette réponse : « Madame Cuniot arrête pas de le lui dire. Il paraît même que vous avez dit qu'il faisait des faux témoignages, c'est ça Madame Cuniot ?? »

M. Cuniot-Ponsard : « Je lui ai dit que je n'avais aucune confiance en lui. »

[Note : En commission, les relations entre F.X. Macel et les élus minoritaires sont régulièrement tendues. L'année dernière, il a expliqué qu'il ne pouvait pas répondre aux questions parce qu'il découvrait le budget en même temps que les autres membres de la commission, puis il a quitté la commission. Cette année, il a choisi de faire des réponses fantaisistes en prétextant que nous étions le premier avril...Et qu'il était de toutes façons incompetent]

F. Pelletant, très véhément: « Parce qu'il avait fait des faux témoignages, c'est ça ??? »

M. Cuniot-Ponsard : « Je lui ai dit aussi que, dans mon déficit de confiance, il y avait effectivement un déficit de confiance documenté sur son intervention dans tous vos procès, dans toutes vos affaires judiciaires. »

F. Pelletant, toujours très véhément : « en faux témoignages, c'est ça ??? »

C. Lardière intervient pour préciser que dans le procès pour violation du vote à bulletins secrets qui l'a opposé à F. Pelletant, F.X. Macel a attribué devant la justice à C. Lardière des propos qu'il n'a jamais tenus : l'un des deux ment. Lequel ? [Il faut savoir que tout le témoignage de F.X. Macel est construit sur ce qu'il aurait entendu à la sortie du conseil de la bouche de C. Lardière, et qui l'aurait conduit à demander la vérification des bulletins de vote manuscrits...Un témoignage en totale contradiction avec ceux des deux élus qui ont porté plainte.]

D. Michaud a une question : pourquoi la part du budget affectée à la seule administration passe-t-elle de 45% en 2018 à 80% en 2019 ??

Personne ne sait répondre.

L. Hertz s'inquiète du fait qu'un centre de surveillance urbaine (CSU), initialement prévu, est remplacé par un enregistreur. Il rappelle la dégradation de la sécurité à Linas (une flambée de la délinquance dont F. Pelletant s'est fait l'écho dans la presse et le bulletin municipal). Il demande quelles sont les mesures envisagées.

F. Pelletant, répond qu'un CSU est toujours en projet, mais pas avant deux ans : ce serait à la demande des forces de l'ordre qui préféreraient un enregistreur pour l'instant. Concernant le recrutement de policiers municipaux, il explique que le chef de poste qui avait été initialement recruté a finalement renoncé, que le même problème se poserait aussi pour les agents en cours de recrutement...

R. Desgats : « Il faut dire que tu n'as pas très bonne presse, ça motive pas les agents ! »

F. Pelletant : « Je ne suis pas sûr que ce soit ça le problème ». Il reconnaît que la situation a atteint un stade critique en octobre 2018 et affirme qu'elle s'améliore depuis.

L. Hertz pense qu'il est bien placé pour parler de sécurité, tout comme R. Desgats [Les deux travaillent dans la sécurité]. Il a un fort sentiment d'« amateurisme » : « on va mettre deux caméras là, on va acheter un chien, on sait pas trop pourquoi, on verra plus tard, la PM c'est pas la priorité, elle est logée dans des locaux à la limite de l'insalubrité... Les fonctionnaires, pour qu'ils travaillent correctement il faut leur donner des conditions correctes. Actuellement ce n'est pas le cas. Encore cet été leur véhicule ne fonctionnait pas. »

F. Pelletant informe que la construction d'un poste de police municipale tout neuf est en projet, sur une emprise de terrain qui a été réservée par la commune, qui jouxte l'échangeur de la Francilienne, en bas du chemin de Tabor.

R. Desgats rappelle le feuilleton sur 10 ans de l'installation de la police municipale et du CSU : des projets de F. Pelletant différents d'une année sur l'autre, toujours inscrits au budget bien sûr, toujours finalement freinés par F. Pelletant, et donc jamais réalisés dix ans plus tard.

*Nous demandons ce que deviennent les images des 4 caméras de vidéosurveillance déjà installées, images qui se retrouvent donc sur un enregistreur. Qui a accès à ces enregistrements ? Sauf erreur de notre part, seuls des policiers sur demande d'un juge ont l'autorisation de visionner ces enregistrements, pas des élus ou des employés de la mairie.*

F. Pelletant : « Sauf s'ils ont un agrément »

*Nous lui demandons si lui, F. Pelletant, a cet agrément.*

F. Pelletant : « *De quoi je me mêle* » [ !! ]

*Est-ce que vous avez le droit de regarder ces images ou pas ?*

F. Pelletant : « Si je le voulais, je l'aurais. ». Il ajoute : « J'ai autre chose à faire qu'à regarder les caméras, mais si vous voulez croire que je vais avoir sur mon téléphone portable toutes les caméras de la ville... » [Nous avons appris depuis que la personne déclarée « assermentée » aux autorités, seule autorisée à visionner ces images de vidéosurveillance, est François Pelletant..]

### Vote du budget primitif 2019 à main levée

Budget Primitif 2019 – section **de fonctionnement** : 10 contre (*dont les élus Oxygène*)

Budget Primitif 2019 – section **d'investissement** : 7 contre et 3 abstentions (*des élus Oxygène*)

● Rapport 7 (délibération 34/2019) : Fiscalité - fixation des taux 2018. (4 abstentions des élus Oxygène + R. Desgats) Il est proposé de **maintenir les taux à leur valeur 2018** : taxe d'habitation : **14.70%** [taux augmenté en 2016 de 13.45 à 14.70 %], taxe foncière (bâti) : **20.80%**, taxe foncière (non bâti) : **86.36%**.

● Rapport 8 (délibération 35/2019) : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). (**pas de vote**) Ce débat s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU). Le PADD décrit les grandes orientations qui doivent guider l'évolution de la commune, et plus particulièrement les dispositions du futur PLU. Une version provisoire de 15 pages a été distribuée aux élus. Le PADD comporte 3 chapitres : « Anticiper le développement de Linas et organiser l'accueil des nouveaux habitants, « Proposer un cadre de vie attractif et harmonieux », et « Affirmer la richesse paysagère et environnementale de Linas ».

D. Michaud demande des explications concernant le PADD : est-il opposable ou pas à un permis de construire ?

P. Waill répond : le vote du PADD permet **d'opposer un sursis à statuer pendant la période d'instruction du PLU** si la commune considère que le projet présenté sera incompatible avec le futur règlement.

D. Michaud : « On ne peut qu'être d'accord avec ce que vous avez lu : c'est un peu la lettre au Père Noël... Si vous allez interroger les propriétaires de la Lampe, qui doivent vendre leur maison parce que vous avez décidé de sacrifier ce quartier, je ne suis pas sûr que la qualité de vie à Linas, ils vont être d'accord avec ça ». Il s'interroge sur les avantages pour les Linois actuels de voir des immeubles se construire autour de chez eux.

P. Waill répond que la pression foncière qui s'exerce sur les propriétaires n'est pas le fait de la municipalité et rappelle l'obligation faite aux communes d'atteindre 25% de logements sociaux à l'horizon 2025. Il refait l'historique des tentatives de résistance de la municipalité jusqu'à la révision du PLU en cours.

D. Michaud conteste la posture de victime adoptée par la municipalité. Le retard en matière de logements sociaux est bien le fruit de la politique municipale depuis 25 ans. Concernant le rattrapage, il prend l'exemple du projet Boillot et considère que la municipalité avait une marge de manœuvre.

P. Waill explique que la commune a perdu 10 ans à cause des recours déposés contre les permis de construire, en centre ville ou sur le projet Guillerville par exemple.

D. Michaud : « C'est toujours la faute des autres en fait ! ».

À une question de L. Hertz, P. Waill répond : « **En permis de construire déposés il y a 800 logements**, les autres ce sont des projets . »

*Nous donnons notre point de vue. Ce PADD est un tissu de très bonnes intentions : il fait rêver qu'elles se réalisent. Des mobilités douces partout, des transports en commun pour tout le monde... On ne peut qu'être pour ! Le contraste avec la réalité linoise est malheureusement frappant.*

*Nous avons une remarque sur le choix d'un mot que l'on retrouve partout dans ce texte : « **attractivité** » : « Pour accompagner l'attractivité de Linas », « un cadre de vie plus attractif »,... Ce n'est pas tellement d'attractivité dont la Ville a besoin puisque justement elle a du mal à résister à la pression foncière et à l'augmentation forcée de sa population. Son objectif ce devrait être de **résister sur la qualité de vie pour tous : les Linois actuels et ceux qui vont arriver.***

P. Waill répond que ce terme fait référence au développement économique, à la création d'emplois sur la commune : « faire venir des entreprises, du commerce, des services ».

● Rapport 9 (délibération 36/2019) : Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 de la CPS : Ce programme prévoit la livraison de 19 800 logements soit 3300 logements par an, ainsi qu'un renforcement des transports en commun et des équipements de proximité en lien avec cette production de logements. **Concernant Linas, l'objectif est une production de 1894 logements, plus précisément 770 logements en accession (41%) et 1124 logements locatifs sociaux (59%).** Il est proposé de donner un avis favorable sur ce PLH.

L. Hertz demande si la CPS a émis un avis sur l'urbanisation de la commune de Linas.

P. Waill répond que la CPS donne son avis quand on le lui demande. C'est sur le conseil de la CPS qu'ont été mis en place les périmètres de prise en considération le long de la RN 20, pour pouvoir opposer des sursis à statuer en cas de besoin.

D. Michaud demande si la municipalité a l'intention de respecter ce ralenti (1894 en 5 ans, 800 permis déjà déposés, soit 1000 à venir, et donc 200 /an).

P. Waill répond que c'est l'objectif de la révision du PLU. **Ce nombre de 1894 (770 + 1124) a été calculé de manière à ce que le taux de 25% de logements sociaux soit atteint en 2025.**

● Rapport 10 (délibération reportée) : Déclaration préalable pour les divisions de bâtiments et de terrains bâtis.

● Rapport 11 (délibération 37/2019) : Fête de la Science 2019. **La médiathèque propose d'accueillir une exposition sur le thème de la chimie intitulée « Pas de vie sans chimie » du 1<sup>er</sup> au 22 octobre.** L'exposition s'adresse aux enfants et aux adultes. Elle est accompagnée de livres et de mallettes de matériel prêtées gratuitement. Des ateliers en lien avec l'exposition sont également prévus pendant une journée. L'exposition et l'animation sont proposées par **l'association « À fond la science »**. **Coût : 815 € net de TVA, subvention de la CPS : 244.50€ (30%).**

● Rapport 12 (délibération 38/2019) : Fête de la Peinture rapide 2019. Cette année **15 communes** participent à cette fête intercommunale. Comme chaque année Linas se charge des achats et les communes lui versent une avance (250 €). Une convention fixe les modalités du partenariat. Il est proposé d'approuver les termes de cette convention. **Date de la fête : le samedi 13 avril 2019.**

**F. Pelletant décide pour la troisième séance consécutive que les Questions Diverses sont reportées.**

\*\*\*\*\*